

LE PRINTEMPS DES ASSOCES

SALON ET THÉ DANSANT DES ASSOCIATION GAIES, LESBIENNES, BIS ET TRANSGENRES D'ÎLE-DE-FRANCE

DIMANCHE 8 AVRIL 2001

ESPACE VOLTAIRE

4, RUE CAMILLE DESMOULINS PARIS 11^E, M° VOLTAIRE

ouverture au public : salon 14h-21h, thé dansant 17h-22h

droit d'entrée : 40 F par personne

droit d'inscription des associations exposantes : 200 F

MONTAGE

- installation des associations exposantes à partir de 12h
- le nombre de places est limité à 50 associations. Votre inscription sera enregistrée selon l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- nous ne pouvons procurer qu'une table par association, la décoration est laissée à l'initiative de chaque association, prévoyez un habillage de votre table.
- Il est offert quatre entrées gratuites à chaque association exposante, elles vous seront remises lors de votre installation.
- Vous pouvez disposer sans supplément de frais d'un branchement électrique. Pensez à amener vos propres rallonges (grande taille) et prises multiples. Éclairage supplémentaire et sonorisation sont exclus.

DÉMONTAGE

- fermeture du salon à 21h, tous vos effets doivent être débarrassés avant 22h.

Pour toute information supplémentaire, contacter Jérôme Munier (LGP-ÎdF) 06 03 04 07 04

Attention ! votre inscription ne sera enregistrée et votre emplacement réservé qu'une fois votre règlement envoyé.

partie ci-dessous à découper et à renvoyer avec votre règlement

BULLETIN D'INSCRIPTION AU PRINTEMPS DES ASSOCES

nom de

l'association

.....
.....

adresse

.....
.....

tél

.....
.....

e-mail

.....
.....

personne responsable

.....

adresse personnelle

.....

tél personnel

.....
e-mail personnel
.....

souhaitez-vous un branchement électrique ? oui non (entourer la réponse correspondante)

Règlement par chèque d'un montant de 200 F à l'ordre de " Les Gais Musette " * à renvoyer avec ce bulletin complété à : LGP-ÎdF (Printemps des Assocés)
c/o CGL BP 255 75524 Paris cedex 11

* La Commission inter-associative est dotée d'un budget propre et dispose d'une trésorerie séparée de celle de la Lesbian & Gay Pride - Île-de-France. Une convention de délégation de gestion de compte a été signée entre les Gais Musette et les autres associations membres de la Commission, avec la création d'un compte bancaire séparé.